

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2016

Le mercredi 20 janvier à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée le 12 janvier 2016 par M. le Maire et qui a été affichée le même jour.

Présents: MM LEGAY E, REYSSET T, F COURTINES, J MALLET, C BONVOISIN, ANDRADE SIMAL M, MALLET L.

Mme : BALAINE A.

Absents excusés : M. BUREY P. Mmes LAMBERT L, LAVISA A.

Secrétaire de séance élu : F. COURTINES.

M. le Maire ouvre la séance en donnant lecture du compte rendu de la précédente réunion lequel n'amenant aucune observation, les membres du conseil apposent leur signature.

M. le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : « autorisation d'utiliser ¼ des investissements 2015 ». Le Conseil donne son accord.

M. le Maire informe l'assemblée de l'accord obtenu avec le Conseil Municipal de St Michel de Villadeix qui valide la proposition de l'Education Nationale pour l'ouverture d'une classe supplémentaire à Fouleix à la rentrée 2016. M. le Maire tient à remercier et exprimer sa considération pour M. Patrick GUILLEMET, Maire de St Michel de Villadeix qui a été suffisamment lucide et courageux pour convaincre son conseil du bien-fondé de cette proposition et obtenir son approbation.

Un accueil petite enfance à St Michel de Villadeix est à l'étude.

Ordre du jour :

SDE 24 : Avenant à la convention de transfert de compétence EP : facturation de la consommation et abonnement.

Après présentation, par M. le Maire, du rapport relatif à l'avenant de la convention de travaux d'éclairage public et au règlement des abonnements et consommations des équipements d'éclairage public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n° 1, modifiant l'article 3 de la convention travaux éclairage public relatif au règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public,
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant,
- Autorise le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par prélèvement à compter de la date de prise en compte de la gestion des factures par le SDE 24,
- Autorise M. le Maire à signer les documents qui s'y rapportent, convention de prélèvement, mandat de prélèvement SEPA,
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

Aménagement sortie du bourg.

Le projet consiste à élargir la route côté talus et prendre cet élargissement pour aménager un espace piéton en face : cela fera une petite chicane qui permettra de ralentir la circulation et sécuriser les piétons. Pas de dos d'âne comme envisagé à l'origine. Les poteaux plantés le long de l'espace piéton seront de la même couleur que ceux à l'entrée du bourg côté école + panneaux de signalisation.

La CCPVTT a fourni un estimatif de travaux d'un montant total HT matériaux et main d'œuvre de 14 517,74 €. 10 852,42 € HT seront à la charge de la commune, dont 8.000 € sont financés par une subvention du Conseil Départemental au titre des « amendes de police ».

Les revêtements seront effectués par une entreprise extérieure.

M. Bonvoisin signale qu'il reste environ 1,100 km de routes intercommunales à refaire. M. Legay explique que les routes intercommunales devant revenir aux communes au 1^{er} janvier 2017, ces travaux devraient être prévus dans les Attributions de Compensation, voire un emprunt s'il s'avèrait nécessaire.

Evolution des taux d'impositions locaux.

M. le Maire propose à l'assemblée de mener une réflexion sur une augmentation des impôts locaux, faible mais progressive sur plusieurs années. En effet, ceux-ci n'ont augmenté que 2 fois en 15 ans et se trouvent au-dessous de la moyenne des taux d'imposition des communes de même importance en Dordogne. Leur évolution actuelle est due, essentiellement à l'augmentation des bases (entre 0.5 % et 0.9 % par an) et des constructions sur la commune.

Or, les charges augmentent régulièrement et il serait raisonnable d'anticiper le retour de la compétence scolaire accompagnée, certes d'attributions de compensation mais fixées de manière définitive.

M. le Maire fera, lors du prochain conseil, des propositions basées sur plusieurs taux d'augmentation.

Site Internet de la commune.

Présentation du projet sur l'écran de l'ordinateur de la Mairie. M. le Maire remercie Mme BALAINE pour son investissement dans le projet : Des courriers ont été adressés aux agriculteurs et artisans de la commune afin de leur proposer de figurer sur le site.

Autorisation d'utiliser ¼ des investissements 2015.

Le chapitre 21 du compte administratif 2015 ne faisant pas apparaître de restes à réaliser suffisants pour attendre le vote du budget primitif 2016, M. le Maire demande l'autorisation au conseil d'utiliser un quart des investissements 2015 soit la somme de 1 590,00 € avant le vote du BP 2016.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise l'utilisation du ¼ des investissements 2015 du chapitre 21, soit la somme de 1 590,00 €.

Questions diverses.

↳ Intercommunalité : Lors des vœux du Grand Périgueux M. AUZOU a achevé son discours en évoquant le Pays Vernois et son arrivée bienvenue dans le Grand Périgueux en 2017.

↳ Tissu scolaire : M. ALAYRAC, Inspecteur d'Académie, prévoit une réunion d'information avec les parents d'élèves avant la rentrée 2016. Il faut aussi prévoir l'organisation et l'aménagement des 2 classes à Fouleix.

Rentrée 2017, le RPI serait constitué comme suit : Maternelle à Beauregard et Bassac – CP.CE1.CE2 à Fouleix – CM1.CM2 à Grun Bordas.

↳ Vœux du Maire :

- décrocher les déco de Noël : RV samedi 30 à 14 h
- RV dimanche 31 à 10 h pour installer la salle des fêtes
- Les galettes seront achetées chez M. Lagrange.

↳ Elagage : RV est pris pour le samedi 27 février à 9 h 30.

↳ M. le Maire souhaite informer l'assemblée sur le sujet d'actualité en discussion parmi les élus que sont les Communes Nouvelles. Il propose au Conseil de s'interroger sur l'intérêt que pourrait représenter l'association de communes dans ce dispositif après la disparition de notre Cté de Communes en 2017 et la reprise de compétences, lourdes en budget à savoir les écoles et la voirie. Il pourrait être intéressant de mutualiser certains éléments, par exemple les budgets, chaque commune gardant, au sein de l'entité nouvelle, son existence, son accueil de proximité.

La séance est levée à 22 h 07.